

Communiqué de Presse

Référendum : le traité constitutionnel européen accessible aux citoyens déficients visuels

A partir du 7 avril, HandiCaPZéro met en ligne le contenu du traité constitutionnel sur son portail www.handicapzero.org afin de favoriser l'accès à l'information des citoyens déficients visuels avant l'échéance du référendum le 29 mai prochain.

Pour en faciliter sa lecture, le traité est découpé titre par titre, chapitre par chapitre. Ainsi, la personne déficiente visuelle, qu'elle soit aveugle ou malvoyante, peut accéder à tout ou partie du texte selon son choix.

La lecture des pages choisies est optimisée pour les internautes déficients visuels, qu'ils soient équipés d'une plage braille, d'une synthèse vocale ou qu'ils utilisent la solution « confort de lecture » (paramétrage de la taille et de la couleur des caractères et de la couleur du fond d'écran).

Cette accessibilité totale au texte constitutionnel participe à la citoyenneté des personnes aveugles et malvoyantes. Une citoyenneté toutefois limitée par des bulletins de vote non adaptés à leurs besoins, impliquant la présence d'une tierce personne lors de l'acte de vote.

Accès : à partir de la page d'accueil www.handicapzero.org - menu « l'association » - rubrique « actualité d'HandiCaPZéro »

A propos d'HandiCaPZéro

L'association, créée en 1987, a pour objectif de faciliter la vie quotidienne des personnes déficientes visuelles. L'association met en place, en partenariat avec des entreprises et des collectivités, des outils adaptés aux besoins de ces personnes. Ces outils se matérialisent par l'édition de documents en braille et/ou en caractères agrandis et par une accessibilité à l'internet via le portail www.handicapzero.org.

De nombreux services, sans surcoût pour les personnes déficientes, sont utilisés quotidiennement et permettent un accès autonome à l'information générale, la santé, l'emploi, la consommation, le sport, les loisirs...